

(12) DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIÉE EN VERTU DU TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)

(19) Organisation Mondiale de la
Propriété Intellectuelle
Bureau international



WIPO | PCT



(10) Numéro de publication internationale
WO 2016/023695 A1

(43) Date de la publication internationale
18 février 2016 (18.02.2016)

(51) Classification internationale des brevets :
G04B 37/14 (2006.01) G04B 45/00 (2006.01)

(21) Numéro de la demande internationale :
PCT/EP2015/065973

(22) Date de dépôt international :
13 juillet 2015 (13.07.2015)

(25) Langue de dépôt : français

(26) Langue de publication : français

(30) Données relatives à la priorité :
14180687.7 12 août 2014 (12.08.2014) EP

(71) Déposant : ETA SA MANUFACTURE HORLOGÈRE
SUISSE [CH/CH]; Schild-Rust-Strasse 17, CH-2540
Grenchen (CH).

(72) Inventeurs : LEONI, Stéphane; Rue de la Tannerie 13,
CH-2608 Courtelary (CH). STUDER, Sebastian; Archs-
trasse 31, CH-4579 Gossliwil (CH).

(74) Mandataire : ICB INGÉNIEURS CONSEILS EN BRE-
VETS SA; LE BERRE, Johann, Fbg de l'Hôpital 3, CH-
2001 Neuchâtel (CH).

(81) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre de protection nationale disponible) : AE, AG, AL, AM, AO, AT, AU, AZ, BA, BB, BG, BH, BN, BR, BW, BY, BZ, CA, CH, CL, CN, CO, CR, CU, CZ, DE, DK, DM, DO, DZ, EC, EE, EG, ES, FI, GB, GD, GE, GH, GM, GT, HN, HR, HU, ID, IL, IN, IR, IS, JP, KE, KG, KN, KP, KR, KZ, LA, LC, LK, LR, LS, LU, LY, MA, MD, ME, MG, MK, MN, MW, MX, MY, MZ, NA, NG, NI, NO, NZ, OM, PA, PE, PG, PH, PL, PT, QA, RO, RS, RU, RW, SA, SC, SD, SE, SG, SK, SL, SM, ST, SV, SY, TH, TJ, TM, TN, TR, TT, TZ, UA, UG, US, UZ, VC, VN, ZA, ZM, ZW.

(84) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre de protection régionale disponible) : ARIPO (BW, GH, GM, KE, LR, LS, MW, MZ, NA, RW, SD, SL, ST, SZ, TZ, UG, ZM, ZW), eurasiatique (AM, AZ, BY, KG, KZ, RU, TJ, TM), européen (AL, AT, BE, BG, CH, CY, CZ, DE, DK, EE, ES, FI, FR, GB, GR, HR, HU, IE, IS, IT, LT, LU, LV, MC, MK, MT, NL, NO, PL, PT, RO, RS, SE, SI, SK, SM, TR), OAPI (BF, BJ, CF, CG, CI, CM, GA, GN, GQ, GW, KM, ML, MR, NE, SN, TD, TG).

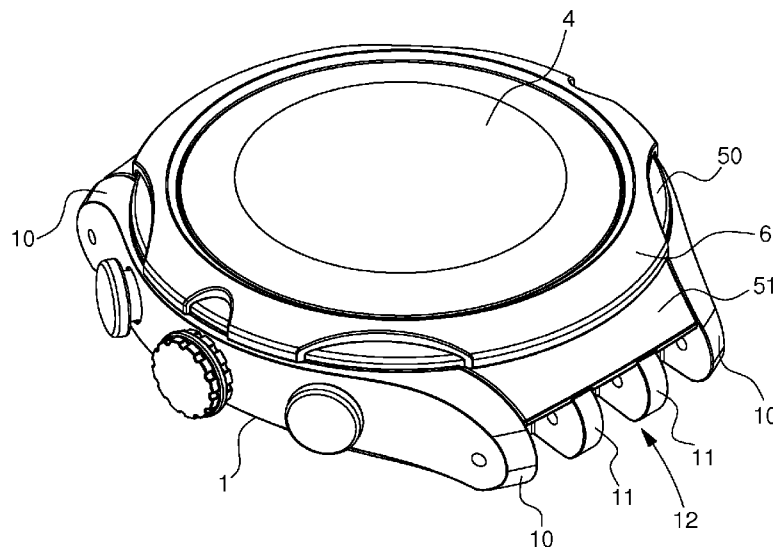
Publiée :

— avec rapport de recherche internationale (Art. 21(3))

(54) Title : WATCH CASING WITH A CLADDING ELEMENT

(54) Titre : BOITE DE MONTRE MUNIE D'UN ELEMENT D'HABILLAGE

Fig. 2



(57) Abstract : The invention relates to a watch casing comprising a case body, a glass and a cladding element arranged at least partially between the case body and the glass, the glass having at least one indentation revealing the cladding element. According to the invention, the cladding element is attached directly to the case body, independently of the attachment of the glass to the case body.

(57) Abrégé :

[Suite sur la page suivante]

WO 2016/023695 A1

L'invention se rapporte à une boîte de montre comprenant une carrure, une lunette et un élément d'habillage disposé au moins partiellement entre la carrure et la lunette, la lunette comprenant au moins une échancrure laissant apparaître l'élément d'habillage. Selon l'invention, l'élément d'habillage est fixé directement à la carrure, indépendamment de la fixation de la lunette à la carrure.

Boîte de montre munie d'un élément d'habillage

Domaine de l'invention

L'invention se rapporte à une boîte de montre comprenant un
5 élément d'habillage qui confère à la montre un aspect esthétique particulier.

Arrière-plan de l'invention

Il est connu du document CH 640 690 une boîte de montre
comportant une carrure équipée d'une pièce décorative sous la forme d'un
anneau, l'anneau étant engagé dans une gorge ménagée dans la face
10 visible de la carrure, et étant partiellement recouvert par des ponts
solidaires d'une lunette montée sur la carrure.

On connaît également du document EP 1 098 233 une boîte de
montre comportant une lunette tournante en métal présentant sur tout ou
partie de sa surface des inserts en relief réalisés dans un matériau
15 synthétique.

Les boîtes de montre décrites ci-dessus présentent plusieurs
inconvenients. On mentionnera tout d'abord que les opérations d'usinage
et/ou de fabrication sont complexes, ce qui entraîne une augmentation des
coûts de fabrication. De plus, l'assemblage requiert plusieurs étapes, ce qui
20 entraîne une augmentation du temps de fabrication. Enfin, on observera que
la pièce décorative requiert un usinage spécifique en fonction de l'effet
esthétique désiré, ce qui implique un stockage de plusieurs références.

Résumé de l'invention

L'invention a notamment pour objectif de pallier les différents
25 inconvenients de ces techniques connues.

Plus précisément, un objectif de l'invention est de fournir un unique
élément d'habillage permettant d'obtenir plusieurs motifs esthétiques en

- 2 -

combinaison avec une lunette présentant une ou plusieurs échancrures de différentes tailles et différentes formes.

L'invention a également pour objectif, au moins dans un mode de réalisation particulier, de fournir un élément d'habillage qui soit simple à
5 mettre en œuvre, facile à assembler et peu coûteux.

Ces objectifs, ainsi que d'autres qui apparaîtront plus clairement par la suite, sont atteints selon l'invention à l'aide d'une boîte de montre comprenant une carrure, une lunette et un élément d'habillage disposé au moins partiellement entre ladite carrure et ladite lunette, ladite lunette
10 comprenant au moins une échancrure configurée pour laisser apparaître ledit élément d'habillage,

Selon l'invention, ledit élément d'habillage est fixé directement à ladite carrure, indépendamment de la fixation de ladite lunette à ladite carrure.

15 Conformément à d'autres variantes avantageuses de l'invention :

- ledit élément d'habillage comprend une bague recouvrant au moins partiellement ladite carrure, ladite bague étant logée entre ladite carrure et ladite lunette de manière à former une surface décorative au fond de ladite au moins une échancrure ;

20 - la boîte de montre comprend deux zones de raccordement d'un brin de bracelet à ladite carrure, dans laquelle ledit élément d'habillage comprend deux éléments de recouvrement recouvrant respectivement chaque zone de raccordement ;

- ladite bague et lesdits deux éléments de recouvrement dudit
25 élément d'habillage forment une pièce d'un seul tenant ;

- ledit élément d'habillage est encliqueté sur ladite carrure par le biais desdits éléments de recouvrement au niveau des zones de raccordements ;

- 3 -

- ladite bague dudit élément d'habillage présente une section sensiblement semi-torique ;

- ladite bague est sensiblement affleurante sur tout ou partie de la surface périphérique de ladite carrure ;

5 - ledit élément d'habillage est réalisé en matière plastique telle que du polycarbonate, du PMMA ou du MABS ;

- ladite lunette comprend au moins deux échancrures réparties symétriquement autour de ladite lunette ;

10 - ledit élément d'habillage est formé d'un matériau transparent ou opaque présentant une surface mate ou polie.

Ainsi, l'objet de la présente invention, par ses différents aspects fonctionnels et structurels décrits ci-dessus, permet d'obtenir une boîte de montre pouvant présenter différents aspects esthétiques de manière aisée.

Description sommaire des dessins

15 D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront plus clairement à la lecture de la description suivante d'un mode de réalisation particulier de l'invention, donné à titre de simple exemple illustratif et non limitatif, et des figures annexées, parmi lesquelles :

20 - la figure 1 est une vue éclatée d'une boîte de montre conforme à l'invention ;

- la figure 2 est une vue en perspective d'une boîte de montre conforme à l'invention ;

- la figure 3 est une vue en coupe selon la ligne III-III de la figure 2 de la boîte de montre conforme à l'invention.

25 Description détaillée des modes de réalisation préférés

Une boîte de montre 100 selon un exemple de réalisation va maintenant être décrite dans ce qui suit faisant référence conjointement aux figures 1, 2 et 3.

Comme précédemment évoqué, le principe général de l'invention repose sur l'utilisation d'une boîte de montre 100 comprenant une carrure 1, une lunette 6 et un élément d'habillage 5 disposé au moins partiellement entre la carrure 1 et la lunette 6, la lunette 6 comprenant au moins une
5 échancrure 60 laissant apparaître l'élément d'habillage 5.

Selon l'invention, l'élément d'habillage 5 et la lunette 6 sont fixés à la carrure 1 directement et indépendamment l'un de l'autre, la forme de la lunette 6 étant complémentaire de la forme de l'élément d'habillage 5. Ainsi, l'élément d'habillage 5 est fixé de manière sûre à la carrure 1 en étant
10 enserré entre la carrure 1 et la lunette 6.

Selon un mode de réalisation non limitatif illustré à la figure 2, la lunette 6 comprend au moins deux échancrures 60 réparties symétriquement autour de la lunette 6. La ou les échancrures 60 peuvent être de forme hémicirculaire, semi-elliptique ou encore polygonale, la forme
15 des échancrures 60 dépendant de l'aspect esthétique souhaité.

On notera également que l'élément d'habillage 5 peut présenter différentes couleurs en fonction du modèle de la montre.

Selon une variante de l'invention, la lunette 6 et la carrure 1 sont réalisées dans un matériau métallique tel que de l'acier ou de l'aluminium.
20 Bien évidemment, tout autre matériau connu de l'homme du métier aurait pu être utilisé.

Comme on peut l'observer sur les figures, l'élément d'habillage 5 comprend une bague 50 configurée pour recouvrir en tout ou partie la surface extérieure de la carrure 1, de telle façon que la bague 50 est
25 sensiblement affleurante sur tout ou partie de la surface périphérique de la carrure 1, la bague 50 prenant appui sur un bord périphérique 18 de la carrure 1 ainsi que sur la collerette 16 de la carrure 1. Avantagusement, l'élément d'habillage 5 est guidé sur la collerette 16 de la carrure 1 par le biais du bord périphérique 18.

- 5 -

La bague 50 recouvre au moins partiellement la carrure 1 au niveau du bord périphérique 18, la bague 50 étant logée entre la carrure 1 et la lunette 6 de manière à former une surface décorative au fond de l'échancrure 60.

5 La boîte de montre 100 comprend également deux zones 12,13 de raccordement d'un brin de bracelet à la carrure 1. La carrure 1 est délimitée vers le bas par un fond 19 solidaire de la carrure 1, et comprend à 6h00 une paire de cornes externes 10 et une paire de cornes internes 11, comme dans l'exemple représenté, pour la fixation d'un brin d'un bracelet (non
10 illustré). Bien entendu, la carrure 1 comprend à 12h00 le même nombre de cornes (non visibles sur les figures) pour la fixation d'un second brin de bracelet.

Comme on peut l'observer sur les figures 1 et 2, la bague 50 comprend deux éléments de recouvrement 51,52 recouvrant
15 respectivement chacune des deux zones de raccordement 12,13, situés à 6h00 et 12h00 sur la carrure 1. Ces éléments de recouvrement 51,52 sont agencés pour recouvrir les zones de raccordement 12,13, la forme des brins du bracelet fixés au niveau de la carrure 1 étant conçue pour ne pas venir arracher l'élément d'habillage 5 par un effet de levier. Ces éléments
20 de recouvrement 51,52 ont également pour fonction d'améliorer l'esthétique de la montre en masquant les zones de raccordement 12,13 entre la carrure 1 et les brins du bracelet.

Selon un mode de réalisation préférentiel de l'invention, la bague 50 et les deux éléments de recouvrement 51,52 de l'élément d'habillage 5
25 forment une pièce d'un seul tenant. Selon ce mode de réalisation, l'élément d'habillage 5 est réalisé en matière plastique telle que du polycarbonate, du PMMA ou encore du MABS, par le biais d'un moulage par injection par exemple. On comprendra ici que d'autres matériaux peuvent être envisagés par l'homme du métier dans le cadre de la présente invention.

- 6 -

Selon le résultat final désiré pour la montre, l'élément d'habillage 5 peut être d'aspect mat ou poli, ou encore transparent ou opaque, une combinaison de ces aspects étant possible.

Comme on peut l'observer sur la figure 1, la carrure 1 comprend au
5 niveau de chaque zone de raccordement 12,13, deux nervures verticales 14,15 destinées à maintenir en place correctement l'élément d'habillage 5 au niveau des éléments de recouvrement 51,52 entre les cornes 10 les éléments de recouvrement 51,52 présentant sur leur face interne deux rainures de guidage 53,54 configurées pour coopérer avec les
10 nervures verticales 14,15. Bien entendu, une seule nervure et une seule rainure peuvent suffire pour le maintien de l'élément d'habillage 5.

L'élément d'habillage 5 comprend au niveau de chaque élément de recouvrement 51,52 deux gorges d'encliquetage 55,56 formées sous les éléments de recouvrement 51,52 et destinées à coopérer avec les cornes
15 internes 11. Ainsi, l'élément d'habillage 5 est encliqueté sur la carrure par le biais des éléments de recouvrement 51,52 au niveau des zones de raccordement 12,13.

Telle que représentée sur les figures, la bague 50 présente une surface externe plane, c'est-à-dire que la bague 50 ne présente pas de
20 portion en saillie se logeant dans ladite au moins une échancrure 60 de la lunette 6. L'élément d'habillage 5 présente ainsi une forme géométrique simple, ce qui permet une fabrication aisée, rapide et peu coûteuse.

Selon une variante de l'invention, non illustrée sur les figures, l'élément d'habillage 5 présente des portions saillantes au niveau des
25 échancrures 60 de la lunette 6.

Le couple élément d'habillage 5/lunette 6 permet d'obtenir une pluralité d'effets esthétiques en fonction de la couleur et/ou de l'aspect de l'élément d'habillage 5, et en fonction du nombre d'échancrures 60 ménagées dans la lunette 6, ainsi que de leur taille et de leur forme.

- 7 -

L'assemblage de la montre s'effectue comme suit.

L'opérateur monte l'élément d'habillage 5 par encliquetage sur la carrure 1 au niveau des zones de raccordement 12,13. Ensuite, l'opérateur dépose l'ensemble mouvement 2/cadran 3 sur le fond 19 de la carrure 1, 5 puis insère la tige munie de sa couronne dans la carrure 1 et le mouvement 2. Enfin, la glace 4 est chassée sur la carrure 1, puis la lunette 6 est fixée à son tour de façon à obtenir le positionnement désiré des échancrures 60.

Grâce à ces différents aspects de l'invention, on dispose d'une boîte de montre aisée à monter et permettant une grande variété de modèles en 10 fonction de la couleur de l'élément d'habillage 5 et de la forme de la lunette 6.

Bien entendu, la présente invention ne se limite pas à l'exemple illustré et est susceptible de diverses variantes et modifications qui apparaîtront à l'homme de l'art.

15

NOMENCLATURE

- 100. Boîte de montre,
 - 1. Carrure,
- 5 10. Cornes externes,
 - 11. Cornes internes,
 - 12,13. Zones de raccordement,
 - 14,15. Nervures de guidage,
 - 16. Collerette,
- 10 18. Bord,
 - 19. Fond,
 - 2. Mouvement,
 - 3. Cadran,
 - 4. Glace,
- 15 5. Élément d'habillage,
 - 50. Bague,
 - 51,52. Éléments de recouvrement,
 - 53,54. Rainure de maintien,
 - 55,56. Gorge d'encliquetage,
- 20 6. Lunette,
 - 60. Echancreures.

REVENDEICATIONS

1. Boîte de montre (100) comprenant une carrure (1), une lunette (6) et un élément d'habillage (5) enserré au moins partiellement entre ladite carrure (1) et ladite lunette (6), ladite lunette (6) comprenant au moins une
5 échancrure (60) configurée pour laisser apparaître ledit élément d'habillage (5),

caractérisé en ce que ledit élément d'habillage (5) est fixé directement à ladite carrure (1), indépendamment de la fixation de ladite lunette à ladite carrure.

10 2. Boîte de montre (100) selon la revendication 1, dans laquelle ledit élément d'habillage (5) comprend une bague (50) recouvrant au moins partiellement ladite carrure (1), ladite bague étant logée entre ladite carrure et ladite lunette de manière à former une surface décorative au fond de ladite au moins une échancrure.

15 3. Boîte de montre (100) selon la revendication 1 ou 2, comprenant deux zones (12,13) de raccordement d'un brin de bracelet à ladite carrure (1), dans laquelle ledit élément d'habillage (5) comprend deux éléments (51,52) de recouvrement recouvrant respectivement chaque zone de raccordement (12,13).

20 4. Boîte de montre (100) selon la revendication 3 dépendante de la revendication 2, dans laquelle ladite bague (50) et lesdits deux éléments (51,52) de recouvrement dudit élément d'habillage (5) forment une pièce d'un seul tenant.

25 5. Boîte de montre (100) selon la revendication 3 ou 4, dans laquelle ledit élément d'habillage (5) est encliqueté sur ladite carrure (1) par le biais desdits éléments (51,52) de recouvrement au niveau des zones de raccords (12,13).

- 10 -

6. Boîte de montre (100) selon la revendication 2 ou 4, dans laquelle ladite bague (50) dudit élément d'habillage (5) présente une section sensiblement semi-torique.

7. Boîte de montre (100) selon la revendication 2, 4 ou 6, dans laquelle ladite bague (50) est sensiblement affleurante sur tout ou partie de la surface périphérique de ladite carrure (1).

8. Boîte de montre (100) selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, dans laquelle ledit élément d'habillage (5) est réalisé en matière plastique telle que du polycarbonate, du PMMA ou du MABS.

9. Boîte de montre (100) selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, dans laquelle ladite lunette (6) comprend au moins deux échancrures (60) réparties symétriquement autour de ladite lunette (6).

10. Boîte de montre (100) selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, dans laquelle ledit élément d'habillage (5) est formé d'un matériau transparent ou opaque présentant une surface mate ou polie.

Fig. 1

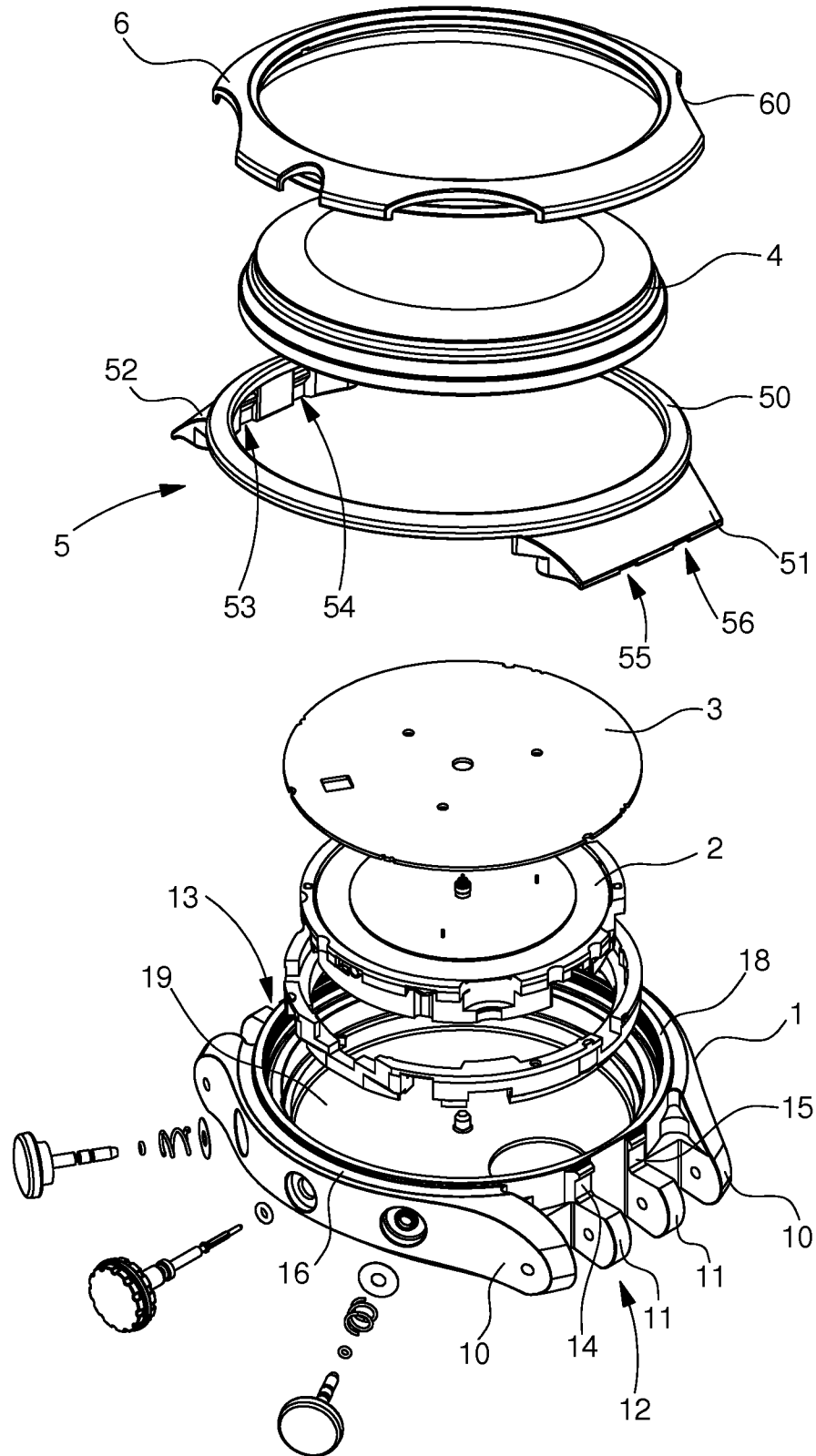


Fig. 2

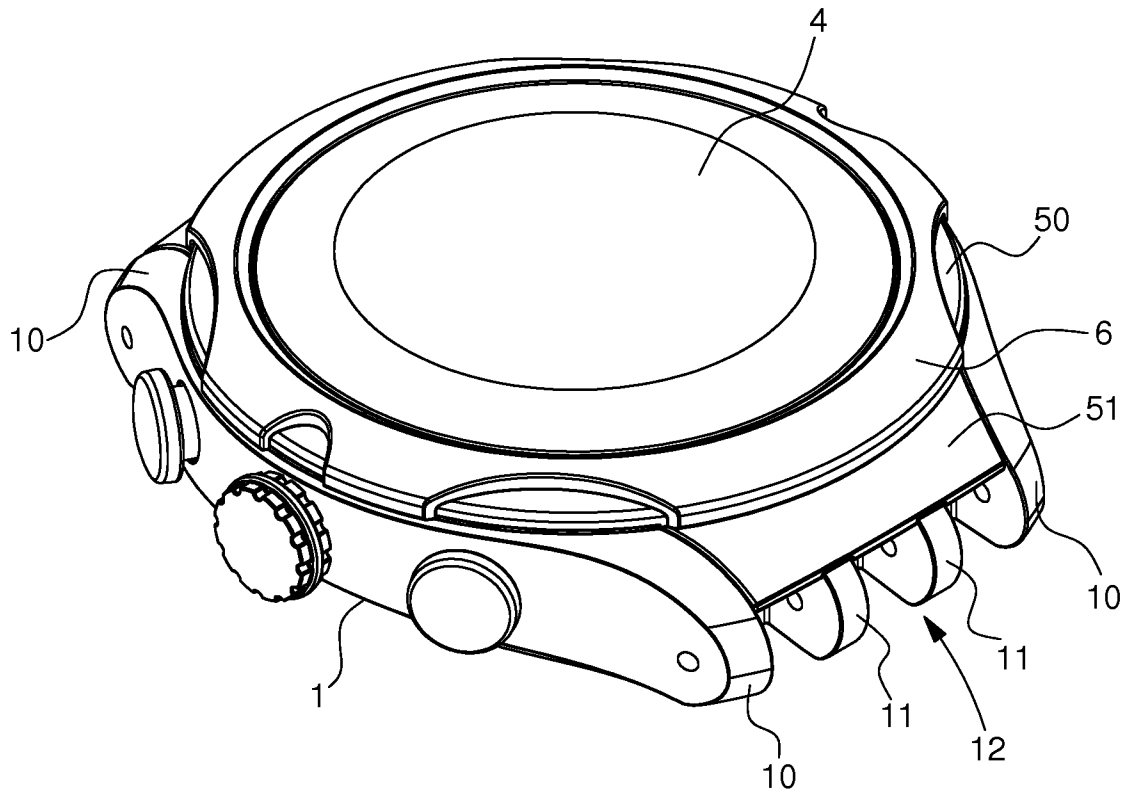
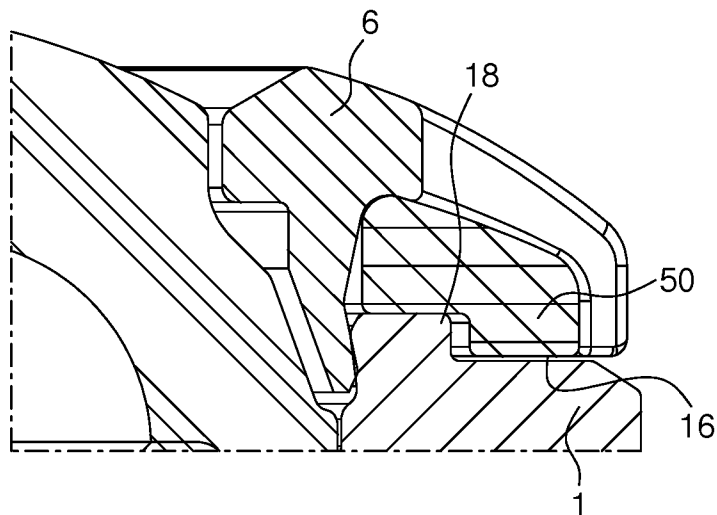


Fig. 3



INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International application No
PCT/EP2015/065973

A. CLASSIFICATION OF SUBJECT MATTER
INV. G04B37/14 G04B45/00
ADD.
According to International Patent Classification (IPC) or to both national classification and IPC

B. FIELDS SEARCHED
Minimum documentation searched (classification system followed by classification symbols)
G04B

Documentation searched other than minimum documentation to the extent that such documents are included in the fields searched

Electronic data base consulted during the international search (name of data base and, where practicable, search terms used)
EPO-Internal, WPI Data

C. DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT

Category*	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
X	EP 2 749 966 A1 (WONG WAI KUEN [CN]) 2 July 2014 (2014-07-02) paragraphs [0022] - [0024], [0026] - [0028]; claim 7; figures 5-8 -----	1-10
A	EP 1 950 632 A1 (TISSOT SA [CH]) 30 July 2008 (2008-07-30) abstract; figure 1 -----	1

Further documents are listed in the continuation of Box C.

See patent family annex.

* Special categories of cited documents :

- "A" document defining the general state of the art which is not considered to be of particular relevance
- "E" earlier application or patent but published on or after the international filing date
- "L" document which may throw doubts on priority claim(s) or which is cited to establish the publication date of another citation or other special reason (as specified)
- "O" document referring to an oral disclosure, use, exhibition or other means
- "P" document published prior to the international filing date but later than the priority date claimed

- "T" later document published after the international filing date or priority date and not in conflict with the application but cited to understand the principle or theory underlying the invention
- "X" document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered novel or cannot be considered to involve an inventive step when the document is taken alone
- "Y" document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered to involve an inventive step when the document is combined with one or more other such documents, such combination being obvious to a person skilled in the art
- "&" document member of the same patent family

Date of the actual completion of the international search

20 November 2015

Date of mailing of the international search report

02/12/2015

Name and mailing address of the ISA/

European Patent Office, P.B. 5818 Patentlaan 2
NL - 2280 HV Rijswijk
Tel. (+31-70) 340-2040,
Fax: (+31-70) 340-3016

Authorized officer

Camatchy Toppé, A

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

Information on patent family members

International application No

PCT/EP2015/065973

Patent document cited in search report	Publication date	Patent family member(s)	Publication date
EP 2749966	A1	02-07-2014	EP 2749966 A1
			HK 1198720 A1

EP 1950632	A1	30-07-2008	AT 453139 T
			CN 101236403 A
			EP 1950632 A1
			HK 1123102 A1
			JP 5137600 B2
			JP 2008185588 A
			JP 2008185589 A
			KR 20080071080 A
			SG 144868 A1
			US 2008181061 A1

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Demande internationale n°

PCT/EP2015/065973

A. CLASSEMENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE INV. G04B37/14 G04B45/00 ADD.		
Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB		
B. DOMAINES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTE		
Documentation minimale consultée (système de classification suivi des symboles de classement) G04B		
Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où ces documents relèvent des domaines sur lesquels a porté la recherche		
Base de données électronique consultée au cours de la recherche internationale (nom de la base de données, et si cela est réalisable, termes de recherche utilisés) EPO-Internal, WPI Data		
C. DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		
Catégorie*	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
X	EP 2 749 966 A1 (WONG WAI KUEN [CN]) 2 juillet 2014 (2014-07-02) alinéas [0022] - [0024], [0026] - [0028]; revendication 7; figures 5-8 -----	1-10
A	EP 1 950 632 A1 (TISSOT SA [CH]) 30 juillet 2008 (2008-07-30) abrégé; figure 1 -----	1
<input type="checkbox"/> Voir la suite du cadre C pour la fin de la liste des documents		
<input checked="" type="checkbox"/> Les documents de familles de brevets sont indiqués en annexe		
* Catégories spéciales de documents cités:		
"A" document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent "E" document antérieur, mais publié à la date de dépôt international ou après cette date "L" document pouvant jeter un doute sur une revendication de priorité ou cité pour déterminer la date de publication d'une autre citation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée) "O" document se référant à une divulgation orale, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens "P" document publié avant la date de dépôt international, mais postérieurement à la date de priorité revendiquée	"T" document ultérieur publié après la date de dépôt international ou la date de priorité et n'appartenant pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention "X" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément "Y" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier "&" document qui fait partie de la même famille de brevets	
Date à laquelle la recherche internationale a été effectivement achevée 20 novembre 2015		Date d'expédition du présent rapport de recherche internationale 02/12/2015
Nom et adresse postale de l'administration chargée de la recherche internationale Office Européen des Brevets, P.B. 5818 Patentlaan 2 NL - 2280 HV Rijswijk Tel. (+31-70) 340-2040, Fax: (+31-70) 340-3016		Fonctionnaire autorisé Camatchy Toppé, A

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Renseignements relatifs aux membres de familles de brevets

Demande internationale n°

PCT/EP2015/065973

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 2749966	A1	02-07-2014	EP 2749966 A1	02-07-2014
			HK 1198720 A1	29-05-2015

EP 1950632	A1	30-07-2008	AT 453139 T	15-01-2010
			CN 101236403 A	06-08-2008
			EP 1950632 A1	30-07-2008
			HK 1123102 A1	14-10-2011
			JP 5137600 B2	06-02-2013
			JP 2008185588 A	14-08-2008
			JP 2008185589 A	14-08-2008
			KR 20080071080 A	01-08-2008
			SG 144868 A1	28-08-2008
			US 2008181061 A1	31-07-2008
